

ALERTE

**34 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS
et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions (Uriopss)**

Monsieur François Braun
Ministre de la Santé et de la Prévention
Ministère des Solidarités et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS

Copie : Madame Agnès Firmin-Le Bodo
Ministre déléguée à l'organisation territoriale et
des professions de santé

Paris, le 1^{er} décembre 2022

Monsieur le Ministre,

Le Collectif ALERTE a répondu favorablement à votre invitation de participer au lancement du Conseil national de la Refondation en santé le 3 octobre dernier au Mans. Dans la continuité, le collectif ALERTE souhaite vous présenter ses contributions pour tenter de répondre aux questionnements soulevés par ce CNR. Les associations de solidarité réunies au sein du collectif ALERTE ont toujours eu à cœur de défendre l'accès aux soins pour toutes et tous mais également lutter contre les inégalités de santé. Après les trois dernières années écoulées, il n'est plus nécessaire de démontrer que la meilleure santé de toutes et tous est un intérêt collectif.

Nous demandons le déploiement de moyens pérennes dans des politiques de prévention et « d'aller vers » les plus précaires. Ces dernières se traduisent, entre autres, par le développement et l'harmonisation des actions mobiles notamment par le biais des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) mobiles, des PASS hospitalières, des PASS de villes et des équipes mobiles psychiatrie et précarité (EMPP).

La crise sanitaire a également mis en évidence les lacunes existant aujourd'hui dans la prise en charge de la santé mentale, parent pauvre des politiques de santé. Nous plaidons donc pour un accroissement important de l'offre de soins de droit commun en santé mentale par l'augmentation des Centres Médico-Psychologiques (CMP) et des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP). Des dispositifs innovants existent également proposant par exemple un soutien par les pairs, comme les Clubs House et la Maison perchée ou encore des lieux de répit co-gérés par des pairs, des proches et des professionnels. Il convient également d'avoir une appréciation sur la possibilité effective d'un accès à des plus démunis à des séances de soutien psychologique mises en place récemment visant à désengorger les CMP.

Par ailleurs, il est essentiel de mettre la personne au cœur de sa propre santé et de son parcours de soins et de favoriser une meilleure articulation dans les réponses, il convient de renforcer les dispositifs alliant hébergement/logement et soins (LHSS, LAM et ACT).

Enfin, nous souhaitons rappeler qu'il est aujourd'hui primordial de défendre une Sécurité sociale de haut niveau sur tout le territoire en métropole et en outre-mer, sans discrimination d'aucune sorte en intégrant les bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat (AME) avec les mêmes droits pour toutes et tous.

Dans l'attente, il convient de revenir sur les mesures restrictives à la couverture maladie mises en place depuis 2019 dont le délai de carence de 3 mois pour les demandeur.se.s d'asile, la réduction du maintien de droits de 12 à 6 mois, l'obligation de dépôt physique de la première demande d'AME et le délai de carence de 9 mois avant d'accéder à l'entièreté de son panier de soins ou encore la spécialisation des CPAM et la fermeture de leurs guichets qui ont engendré des complexités administratives et ainsi des retards voire des renoncements aux droits parfois très importants entravant de fait l'accès aux soins des personnes précarisées.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Noam LEANDRI', with a stylized, cursive style.

Noam LEANDRI
Président du Collectif ALERTE